



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Mardi 14 juillet 1959
à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 11 de l'ordre du jour:	
Rapport de la Commission de la condition de la femme	
Rapport du Comité social	99
Point 3 de l'ordre du jour:	
Situation sociale dans le monde:	
a) Rapport de la Commission des questions sociales;	
b) Etude des programmes de développement social;	
c) Résolution 1283 (XIII) de l'Assemblée générale intitulée « Année internationale de la santé et de la recherche médicale »	100
Débat général	100

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Autriche, Ghana, Irlande, Israël, Japon, Philippines, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission de la condition
de la femme (E/3228)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/3280)

1. M. BOUQUIN (France), se référant au projet de résolution F contenu dans le rapport du Comité social (E/3280), signale qu'à la 391^e séance du Comité la délégation française avait appuyé le texte présenté par la Commission de la condition de la femme, texte que la Commission avait adopté à deux reprises (E/3228, paragraphes 109 à 118)¹. A la 309^e séance de la Com-

¹ Voir également *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-sixième session, Supplément n° 7 (E/3096, par. 93 à 102)*.

mission, au cours d'un vote par appel nominal, onze pays ont voté pour le projet, trois ont voté contre et quatre se sont abstenus. Il subsiste donc effectivement « des divergences d'opinions », mais est-ce une raison pour exclure la question de l'ordre du jour ? On pourrait peut-être charger l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui n'a pas été consultée, de faire une enquête en la matière. La délégation française regrette que le Comité social ait cru devoir adopter un projet qui demande au Conseil de ne pas se prononcer. Dans un esprit de conciliation, elle propose d'ajouter à la fin du dispositif du projet de résolution F les mots « lors de sa vingt-huitième session », ce qui permettra de reprendre la question plus tard. Si cet amendement est rejeté, elle votera contre le projet de résolution.

2. M. LUNS (Pays-Bas) signale qu'au Comité social (390^e séance) la délégation néerlandaise n'était pas non plus d'avis de classer le projet de résolution pour la simple raison qu'il existe des divergences d'opinions. Il estime qu'une étude plus approfondie de la question, fondée sur une documentation plus abondante, pourrait être utile. Il appuie l'amendement de la France, qui permettrait au Conseil de revenir sur la question à un moment plus propice.

3. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) explique que le libellé actuel du projet de résolution F est dû principalement au fait qu'un certain nombre de pays qui possèdent une grande expérience de la question et qui sont très favorablement disposés à l'égard du principe en discussion ont défendu, à propos de l'âge du droit à pension et de l'âge de la retraite des travailleuses, une opinion diamétralement opposée à celle de la Commission de la condition de la femme. C'est ce qui explique la mention, dans le troisième alinéa du préambule, des « divergences d'opinions » qui subsistent sur le point de savoir si l'abaissement, pour les femmes, de l'âge de la retraite facultative ou de l'âge du droit à pension constitue une violation du principe selon lequel les travailleuses ne doivent se trouver en aucune manière désavantagées par rapport aux travailleurs.

4. L'intention des auteurs du projet de résolution n'est pas d'empêcher une décision ultérieure du Conseil sur cette question, qui pourrait être soulevée à nouveau, notamment par la Commission de la condition de la femme. Sir Samuel ne saurait toutefois accepter l'amendement français, car préciser que le Conseil ne se prononce pas au cours de la vingt-huitième session reviendrait à dire que le Conseil serait automatiquement saisi de la question à la trentième session.

5. Le représentant du Royaume-Uni suggère d'introduire, dans le dispositif du projet de résolution, les

mots « pour le moment » après les mots « se prononcer ». On laisserait ainsi au Conseil la faculté de reprendre la question dans l'avenir.

6. M. FARUQI (Pakistan) pense que l'on pourrait sans doute concilier les deux points de vue si l'on rédigeait le paragraphe du dispositif dans des termes positifs, en disant simplement que le Conseil ajourne sa décision sur le projet de résolution présenté par la Commission de la condition de la femme.

7. M. BOUQUIN (France) dit que la suggestion du représentant du Pakistan lui paraît acceptable.

8. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) estime que la rédaction proposée par le représentant du Royaume-Uni est très satisfaisante. Elle laisse la porte ouverte à un nouvel examen de la question, sans préciser si le Conseil procédera à cet examen lors de sa trentième session ou au cours d'une autre session.

9. M^{lle} KASTALSKAÏA (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation de l'Union soviétique préfère la proposition du Royaume-Uni, pour laquelle elle votera si cette proposition est présentée formellement.

10. M. FARUQI (Pakistan) retire sa suggestion.

11. M. BOUQUIN (France) juge trop vague l'expression « pour le moment » proposée par le représentant du Royaume-Uni. Toutefois, le représentant du Pakistan ayant retiré sa suggestion, il pourrait accepter la proposition du Royaume-Uni à condition que l'on dise: « pour le moment présent ».

12. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) répond que la délégation du Royaume-Uni est prête à accepter les mots « pour le moment présent » au lieu de « pour le moment ».

13. Le PRÉSIDENT met aux voix l'un après l'autre les projets de résolution A à F présentés par le Comité social (E/3280).

A. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

A l'unanimité, le projet de résolution A est adopté.

B. CONDITION DE LA FEMME EN DROIT PRIVÉ

A l'unanimité, le projet de résolution B est adopté.

C. NATIONALITÉ DE LA FEMME MARIÉE

A l'unanimité le projet de résolution C est adopté.

D. EGALITÉ DE SALAIRE POUR UN TRAVAIL ÉGAL

A l'unanimité, le projet de résolution D est adopté.

E. ACCÈS DE LA FEMME À L'ÉDUCATION

A l'unanimité, le projet de résolution E est adopté.

F. AGE DE LA RETRAITE ET DROIT À PENSION

Par 16 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution F, tel qu'il a été modifié, est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation sociale dans le monde

- a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/3265/Rev. 1), E/CN.5/334 et Add.1 à 4
- b) Etude des programmes de développement social (E/CN.5/332)
- c) Résolution 1283 (XIII) de l'Assemblée générale intitulée « Année internationale de la santé et de la recherche médicale » (E/3281)

DÉBAT GÉNÉRAL

14. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle qu'à la 1073^e séance, à propos de la situation économique mondiale, il a montré comment la pensée économique a, peu à peu, dégagé et précisé un concept d'équilibre qui, d'abord appliqué aux différents marchés pris individuellement, s'étend maintenant aux phénomènes mondiaux et dépasse la recherche d'un équilibre statique dans l'utilisation des ressources existantes pour embrasser le phénomène dynamique que constitue l'expansion constante des ressources. Or, l'un des aspects de la croissance équilibrée est la nécessité, désormais couramment admise, d'un équilibre entre le développement économique et le progrès social.

15. Cependant, si tout le monde admet que le niveau des ressources productives limite le rythme du progrès social, il est peut-être moins généralement reconnu que le progrès social n'est pas seulement une fin en soi, mais aussi un moyen de promouvoir le développement économique. Les économistes se rendent compte de plus en plus que l'homme est la ressource naturelle la plus précieuse et que les investissements qui visent à mettre en valeur les ressources humaines en éliminant l'analphabétisme et la maladie comptent parmi les éléments les plus productifs d'une politique de développement. Il serait donc juste de classer les crédits consacrés à l'éducation ou à la santé, non parmi les dépenses publiques courantes, mais au chapitre des investissements publics.

16. Comme exemple de l'action directe que la politique sociale exerce sur la croissance économique, on peut citer l'influence qu'ont eue depuis la guerre, dans les pays évolués, les stabilisateurs automatiques: introduits largement sous la pression des aspirations sociales, ils ont contribué à atténuer les répercussions des fluctuations cycliques. Dans les pays encore considérés comme sous-développés, l'existence d'une trop grande inégalité de revenus entre les diverses couches de la population pose parfois un problème, non seulement pour l'harmonie sociale, mais aussi pour l'activité économique. Même dans les pays qui en sont encore aux premiers stades du processus d'industrialisation, une répartition déficiente des revenus peut restreindre indûment les marchés et retarder l'expansion des industries de base. Il est de fait que, presque partout, l'existence de besoins sociaux fondamentaux limite la capacité d'adaptation aux conditions changeantes du marché mondial et les possibilités d'application de « modèles » économiques trop simples.

17. *L'Etude internationale des programmes d'action sociale (E/CN.5/332)* montre quels efforts il faut déployer pour obtenir un succès même limité dans la lutte pour l'amélioration des conditions d'existence; on en retire une impression encourageante, malgré la lenteur du progrès social, l'instabilité politique, l'absence d'un appareil administratif adéquat et le manque de personnel qualifié.

18. Il ressort de cet ouvrage que l'application des programmes sociaux, au cours de la période étudiée, ne s'est pas maintenue au rythme des années qui ont suivi la guerre. Ces programmes, certes, couvrent progressivement des domaines de plus en plus vastes; leur conception et leur exécution se perfectionnent par la mise au point de meilleures méthodes et grâce à une connaissance plus nette des réalités. Le plus souvent, cependant, on observe un ralentissement et parfois même un temps d'arrêt dès que les pays se trouvent en présence d'obstacles financiers, politiques ou administratifs. Dans cette perspective moyenne, les exceptions sont d'autant plus frappantes: on note, en Amérique latine et au Moyen-Orient, un intérêt nouveau pour la réforme agraire et pour l'application de programmes destinés à élever le niveau de vie des populations rurales; en Afrique, d'immenses efforts dans les domaines de l'enseignement et de la santé publique; dans les pays d'Europe orientale, une augmentation des prestations de la sécurité sociale et le lancement de nouveaux programmes de logement.

19. Le Secrétaire général pense qu'il était à peu près inévitable que l'impulsion extraordinaire qui avait caractérisé les programmes sociaux après la guerre ne puisse se maintenir indéfiniment. Un fait lui paraît mériter spécialement l'attention du Conseil: dans le domaine du logement, il s'agit non seulement d'un ralentissement du progrès, mais surtout d'une dégradation des conditions générales de l'habitat. Cette situation est liée directement aux difficultés de financement des programmes d'habitations à bon marché, à la révolution démographique et à la concentration croissante des populations dans les zones urbaines.

20. Le progrès social doit toujours être évalué en fonction des tendances démographiques. La population du globe s'accroît à un rythme sans précédent et, dans de nombreux pays, semble devoir doubler en un peu plus de vingt ans. En même temps, l'exode des campagnes vers les villes s'accélère, de sorte que l'accroissement de la population urbaine dépasse de loin ce qu'un développement urbain rationnel permettrait d'absorber. Le taux d'expansion économique qui, en d'autres circonstances, serait considéré comme nettement satisfaisant, suffit à peine à maintenir les niveaux de vie individuels dans les pays sous-développés. Heureusement, les organisations internationales mesurent de mieux en mieux l'ampleur du phénomène. Telle est la perspective dans laquelle il faut examiner chacun des aspects des programmes sociaux.

21. Le Secrétaire général cite l'exemple des projets de développement communautaire dans les régions rurales. Ces programmes, qui visent non seulement à l'aménagement de facilités collectives, mais encore

et surtout à une amélioration de la production agricole, ont été accueillis avec enthousiasme par les organes des Nations Unies et sont considérés dans certains pays comme la clé de voûte de la politique de développement. Les résultats, mesurés après dix ans d'expérience, sont souvent remarquables et justifient amplement que l'on poursuive, élargisse, intensifie et perfectionne l'action amorcée. Il arrive cependant que ces programmes aient trop peu d'ampleur pour assurer que l'accroissement de la production agricole aille de pair avec celui de la population. En fait, les projections que l'on a établies concernant la demande de produits alimentaires sont impressionnantes: elles laissent prévoir, pour certains pays, des déficits alimentaires tels qu'on ne peut envisager d'y faire face par des programmes d'importations ou par le rationnement, et que, par conséquent, une action énergique s'impose. Quand, à la pression démographique, s'ajoutent un sol pauvre et un régime de propriété qui n'est pas de nature à encourager l'initiative individuelle, les programmes actuels de développement communautaire ne permettent pas de réaliser les progrès rendus nécessaires par l'accroissement de la population. Pour ce qui est de la réforme agraire, un organe international ne peut faire grand-chose pour résoudre un problème dont les éléments sont si profondément enracinés dans la structure et les traditions locales, mais il est impossible d'évaluer avec exactitude les programmes de développement communautaire sans indiquer à quel point leur succès dépend du régime, juridique ou coutumier, de l'exploitation des terres.

22. On comprend mieux maintenant les effets de l'urbanisme, comme on comprend plus clairement que les programmes d'urbanisme doivent être liés au relèvement du niveau de vie dans les campagnes et aux efforts d'industrialisation. Toutefois, on hésite encore sur la définition des principes directeurs qui devraient être à la base des programmes internationaux conçus pour aider les gouvernements à résoudre les problèmes sociaux d'un développement urbain accéléré. L'élaboration de ces principes se fera à la lumière de l'expérience; l'action internationale dans le domaine de l'habitat et l'application des techniques de développement communautaire aux problèmes urbains seront riches d'enseignements. La politique du logement est évidemment l'élément central le plus complexe d'un programme d'urbanisme. Certaines expériences montrent que la combinaison d'efforts individuels et collectifs peut donner des résultats rapides et surprenants.

23. En ce qui concerne la formation du personnel pour l'exécution de programmes sociaux, le Secrétaire général signale que les crédits dont on dispose actuellement ne permettent pas toujours de faire droit à des demandes d'assistance bien conçues, moins encore de prolonger l'assistance pendant toute la période où elle est considérée comme nécessaire pour donner tous les résultats attendus. Il s'agit là d'un domaine où l'assistance technique a eu des effets multiples, car le succès des programmes crée à chaque instant de nouveaux besoins. Un jour viendra où, grâce aux programmes, les gouvernements pourront se passer d'assistance technique, mais ce jour est encore éloigné.

24. L'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des programmes sociaux gagne sans cesse en réalisme et en souplesse. Le Secrétaire général rend hommage à la Commission des questions sociales, dont les efforts persévérants ont beaucoup contribué à donner à cette action la continuité nécessaire et à mettre en place un dispositif qui puisse affronter avec succès l'épreuve des grandes tâches qui restent à accomplir.

25. M. LUNS (Pays-Bas) dit que, depuis le jour où le Conseil a abordé pour la première fois l'examen de la situation sociale dans le monde, sa manière d'envisager les problèmes s'est considérablement modifiée; les renseignements contenus dans les rapports précédents ainsi que dans l'*Etude internationale des programmes d'action sociale* donnent de la situation, et des efforts faits pour l'améliorer, une idée beaucoup plus proche de la réalité.

26. Malgré des programmes plus étendus et mieux conçus, il reste encore à satisfaire, dans de vastes régions du monde, des besoins sociaux extrêmement variés et d'une ampleur effrayante. Le progrès social est une chose fort complexe; il n'est possible que si l'on réussit à surmonter en même temps les obstacles auxquels il se heurte, et qui sont d'ordre économique, financier et administratif.

27. L'alimentation, la santé, l'éducation, la sécurité sociale, tels sont les besoins de l'homme dont les institutions spécialisées ont à se préoccuper. La Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies s'occupe, elle, de questions telles que le logement, les loisirs et les services destinés à faciliter l'adaptation de l'homme. Lorsqu'on passe en revue ces divers domaines et que l'on examine ce que l'on pourrait faire pour progresser davantage, on peut se placer à deux points de vue différents. Le point de vue du spécialiste, qu'adoptent en général les institutions spécialisées et la Direction des affaires sociales, est indispensable, mais il importe de prendre garde à toute répercussion qui n'est pas du ressort des spécialistes eux-mêmes. Une action spécialisée dans un domaine a souvent des conséquences sur un autre plan. C'est ainsi que les améliorations touchant l'hygiène et la santé créent de nouveaux besoins en matière de travail, de logement et d'établissements scolaires. Il est donc de la plus haute importance de veiller à ce qu'une action spécialisée soit toujours envisagée et conçue de telle sorte qu'elle puisse être coordonnée comme il convient avec les autres activités.

28. La deuxième manière d'envisager le problème consiste à ne pas faire porter toute l'attention sur un besoin en particulier, tel que la santé ou l'éducation, mais sur la totalité des besoins d'une unité géographique. C'est de plus en plus celle qu'adoptent les organisations des Nations Unies, et elle s'est révélée particulièrement utile dans le cas des programmes de développement communautaire et de développement rural.

29. Si l'on veut pourvoir aux besoins de l'homme, indépendamment de l'action spécialisée qui s'impose, il faut encore concentrer les efforts sur certaines régions géographiques, connaître les répercussions que les programmes ont les uns sur les autres et, par conséquent,

se rendre compte de la nécessité d'une coordination et, le cas échéant, d'une action concertée. Lorsqu'on aborde le problème en se plaçant du point de vue géographique, il ne faut pas simplement coordonner, mais intégrer les activités des divers spécialistes qui s'occupent respectivement des aspects sociaux et des aspects économiques des problèmes à résoudre.

30. Ce qui est nécessaire, c'est une conception panoramique, comme celle que l'on trouve dans l'*Etude*. Mais c'est là une tâche de caractère scientifique qui dépasse les possibilités d'un personnel limité. Il semble que l'on devrait créer un organisme consultatif composé d'éminents spécialistes des questions sociales, qui travailleraient de concert en utilisant la documentation déjà réunie et en se fondant sur leur propre expérience; ces spécialistes pourraient aider l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à découvrir la corrélation entre les divers programmes spécialisés et à élaborer des politiques de développement à l'intention des diverses unités géographiques. C'est là une suggestion qui va très loin; le représentant des Pays-Bas se borne pour le moment à la soumettre à la réflexion de la Commission de l'évaluation des programmes [créée par la résolution 694 D (XXVI) du Conseil], qui pourrait également examiner si les Nations Unies disposent actuellement des rouages voulus pour que les divers programmes soient coordonnés et intégrés, coordination et intégration qui sont indispensables.

31. Quant au développement communautaire, on en est arrivé au point où les institutions spécialisées et un grand nombre de gouvernements y voient essentiellement un moyen d'amener les populations locales à participer à l'exécution de plans nationaux de développement. Une telle conception présente certainement des avantages, mais le développement communautaire n'en a pas moins, dans son sens original, un rôle toujours important et distinct à jouer. Si on l'entend dans ce sens, il faut insister non sur l'exécution des plans nationaux, mais sur la nécessité de renforcer les liens et de stimuler les initiatives sur le plan local et faire en sorte que la population crée elle-même les services et les institutions dont elle a besoin. Pour le bien-être des pays, il faut amener progressivement les collectivités locales à pouvoir contribuer elles-mêmes à la solution de leurs problèmes. L'expérience du développement communautaire a montré qu'il est tout à fait possible de leur donner une plus grande cohésion, de stimuler leurs efforts de coopération et d'augmenter leur confiance en elles.

32. Le rapport du Groupe d'experts de l'organisation des programmes nationaux de service social (E/CN.5/333) donne une esquisse de la structure à donner à ces programmes, qui semble par trop compliquée, et qui recèle une contradiction étrange: d'une part, il est dit dans le rapport que les programmes d'action préventive doivent avoir priorité sur les programmes d'action curative, de même que ceux qui sont conçus pour l'ensemble d'une population doivent être préférés à ceux dont ne bénéficie qu'un groupe; mais, d'autre part, les exemples cités concernent en majeure partie des services sociaux individualisés de caractère curatif. En réalité, une collectivité a besoin à la fois d'activités

qui visent à édifier et à soutenir la collectivité, et d'un ensemble d'institutions destinées à aider les individus et les familles à résoudre leurs problèmes sociaux.

33. Quelle que soit la méthode que l'on adopte pour aborder les problèmes sociaux, il est clair que l'on ne pourra jamais les résoudre tant qu'il n'existera pas un fort courant de capitaux allant des pays riches vers les pays pauvres. Le Gouvernement néerlandais a insisté à maintes reprises sur le besoin de capitaux fournis sous la forme de dons ou de prêts à faible intérêt.

34. Comme le Secrétaire général le fait observer dans sa note sur l'évaluation des programmes pour la période 1959-1964, à propos des « investissements en êtres humains », lorsqu'on prête assistance aux pays sous-développés, l'essentiel est d'aider à créer non pas tant la richesse que « l'aptitude à créer la richesse » (E/3260, paragraphe 21). En disant cela, on ne va d'ailleurs pas encore assez loin : ce qui importe le plus, en effet, c'est d'instituer un bien-être humain qui transcende toutes les considérations matérielles. C'est là un idéal qui devrait inspirer toute politique sociale, nationale ou internationale. Pour que l'action sociale porte tous ses fruits, la création du bien-être humain doit requérir tous les efforts.

35. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que la collectivité internationale a su s'adapter à des conditions changeantes. Depuis la deuxième guerre mondiale, elle a créé des organisations internationales et mis au point des programmes sociaux en vue de faire face aux problèmes urgents qui se posaient. La délégation des Etats-Unis est fière du rôle que son pays a joué à cet égard. Il ne faut pas se contenter de reconnaître de manière purement verbale l'interdépendance des politiques et des plans économiques et sociaux, mais en faire la base concrète des délibérations et des décisions des Nations Unies. Le but ultime du développement économique est d'assurer l'élévation des niveaux de vie, d'augmenter les revenus et de les rendre plus sûrs, de procurer une meilleure éducation et une meilleure santé à tous les peuples du monde, bref, d'instituer le bien-être et le bonheur de l'individu.

36. Tel est le but assigné au développement social aux Etats-Unis ; inversement, c'est l'individu qui, dans ce pays, influe sur le développement social, tant par sa libre action personnelle que par l'élection de représentants dans les organes du gouvernement. L'un des éléments caractéristiques de l'évolution sociale aux Etats-Unis est précisément le rôle joué par les individus groupés au sein d'organisations bénévoles. Par la libre discussion des affaires publiques et par des votes au scrutin secret, les individus décident directement ou indirectement du rôle que le gouvernement doit jouer dans le développement des programmes sociaux. C'est ainsi que le peuple des Etats-Unis a décidé que d'importants secteurs du développement social relèvent au premier chef de la compétence du gouvernement ou doivent faire l'objet de programmes exécutés à la fois par les pouvoirs publics et par les particuliers, au lieu de dépendre de la seule initiative individuelle. Le droit de chaque enfant à une instruction primaire est, depuis le début du XIX^e siècle, un des principes essentiels aux

Etats-Unis. Dans tous les Etats membres de l'Union, il est possible de faire des études universitaires peu coûteuses. Il existe en outre de nombreuses universités et écoles supérieures privées. Près de 43 % des élèves sortant des écoles secondaires poursuivent leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur. En outre, plus de 50 millions d'adultes suivent un ou plusieurs cours. Lors de la dernière session du Congrès, de nouvelles dispositions législatives ont été adoptées, qui prévoient une expansion et une diversification des méthodes d'enseignement, surtout pour ce qui est des études avancées et de la formation du corps enseignant.

37. Le gouvernement assume également un rôle important dans le domaine des assurances sociales ; celles-ci comprennent les indemnités de chômage, l'assurance vieillesse et les prestations aux survivants, les services sociaux et les services de santé publique qui complètent les caisses maladie et hospitalisation instituées dans l'industrie, ainsi que par les travailleurs organisés et divers autres groupes.

38. On ne donnerait pas un tableau complet des conditions sociales et du progrès social aux Etats-Unis si l'on ne parlait du chômage et de la ségrégation raciale. La récession a pris fin et l'économie connaît une nouvelle période d'expansion. L'an dernier, le nombre des travailleurs employés a augmenté d'environ 2 millions, ce qui a réduit le chômage d'à peu près 30 %. On est convaincu aux Etats-Unis que le problème du chômage continuera de perdre de sa gravité, bien que l'offre de main-d'œuvre ne cesse d'augmenter. Pour ce qui est de la ségrégation raciale, on perçoit aussi des indices encourageants, encore que, dans un domaine où interviennent des idées profondément enracinées, on ne puisse absolument pas s'attendre à des changements immédiats. M. Phillips est persuadé que la décision prise en 1954 par la Cour suprême sera pleinement appliquée dans l'ensemble du pays. Les Américains déplorent profondément les temps d'arrêt que l'on a fatalement enregistrés dans ce domaine et auxquels une si large publicité a été faite.

39. Abordant les secteurs du développement social qui, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, appellent une action immédiate et concertée des Nations Unies, M. Phillips déclare que l'accélération du taux d'accroissement de la population mondiale pose un problème social de première grandeur, dont il est indispensable de reconnaître l'importance avant qu'il ne soit trop tard pour y remédier. La Commission de statistique et la Commission de la population se sont efforcées, l'une et l'autre, d'appeler l'attention du monde sur la gravité de ce problème, mais il reste encore énormément à faire à ce point de vue. Le représentant des Etats-Unis espère que la Commission des questions sociales et les commissions économiques régionales viendront s'associer aux études de ces deux commissions.

40. Un autre problème urgent est celui de l'afflux des populations dans les centres urbains, qui provoque des difficultés considérables sur les plans social, économique et culturel, notamment dans les agglomérations où les facilités sont déjà insuffisantes. M. Phillips espère que la Direction des affaires sociales continuera de se pré-

occuper des problèmes que pose une urbanisation rapide. Les programmes de développement communautaire devront, eux aussi, retenir toujours davantage l'attention dans l'avenir, car les pays qui commencent à se développer ont grand besoin que leur effort personnel soit aidé. Peut-être le programme de développement communautaire des Nations Unies, qui concerne principalement les régions rurales, devrait-il être examiné à nouveau, dans ses rapports avec le développement urbain.

41. Le représentant des Etats-Unis souligne la nécessité d'améliorer les études sur les niveaux de vie familiaux et d'adopter des programmes permettant d'élever ces niveaux dans les zones urbaines et rurales. La participation d'experts sociaux spécialisés dans les domaines de l'habitation, de la santé et de l'éducation est indispensable pour assurer, dans toutes leurs phases, le succès des travaux de ce genre.

42. La délégation des Etats-Unis regrette qu'une si faible priorité ait été attribuée, dans le rapport de la Commission des questions sociales, à la partie du programme de travail qui vise à améliorer les renseignements relatifs aux conditions sociales (E/3265, annexe II, projet 4.2). Si l'on veut amener les gouvernements à prendre conscience du caractère limité des ressources actuellement disponibles et les aider à préciser les domaines dans lesquels il convient d'intensifier la recherche, il est indispensable de leur fournir tous les renseignements utiles.

43. En matière d'habitation, les résultats obtenus sont décevants. Dans presque tous les pays sous-développés, il y a eu aggravation et non amélioration des conditions de logement. On a trop souvent négligé d'intégrer les plans relatifs à l'habitation aux autres plans économiques et sociaux. Les fonds disponibles pour l'habitation peuvent varier, mais il faut que l'habitation soit considérée partout comme un élément constitutif du programme de développement et qu'on s'en préoccupe dans la mesure nécessaire. Le programme à long terme envisagé pour la construction d'habitations à bon marché se révélera sans doute utile, mais il convient d'étudier aussi d'autres solutions. Le meilleur moyen de s'attaquer au problème consiste peut-être à encourager l'initiative et l'ingéniosité individuelles. Aux Etats-Unis, 56 % environ des familles urbaines et un pourcentage plus élevé encore des familles rurales sont propriétaires de leur logement.

44. Grâce à l'aide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de nombreux pays ont donné des services sanitaires plus complets à leur population. L'un des exemples les plus frappants à cet égard est le programme d'éradication du paludisme, pour lequel le Gouvernement des Etats-Unis a fourni 95 % des fonds de sources internationales employés à cette campagne. Le programme pourrait être plus efficace encore si les gouvernements d'autres Etats Membres voulaient bien y contribuer. Il est réconfortant, en même temps, de constater l'intérêt porté à la recherche médicale sur le plan international. Lors de la dixième Assemblée mondiale de la santé, le Gouvernement des Etats-Unis a versé une somme de 300.000 dollars pour l'étude et la

planification de la recherche médicale internationale. Il convient d'encourager dans ce domaine un effort sincère de collaboration, dont les résultats, sur le plan social, ne peuvent qu'être très satisfaisants.

45. La délégation des Etats-Unis estime que les gouvernements, surtout ceux des pays indépendants depuis peu et économiquement sous-développés, devraient faire un inventaire détaillé de leurs ressources en personnel capable de s'occuper des aspects sociaux de leurs programmes de développement économique. Ce que le Secrétaire général a dit au sujet de l'évolution de la politique sociale dans son ensemble — les activités isolées d'ordre purement technique le cédant maintenant à la planification, à l'organisation et à l'administration des programmes sociaux — montre bien à quel point il est nécessaire de procéder à cet inventaire et d'assurer une formation satisfaisante aux travailleurs sociaux.

46. Il faut que le Conseil adopte, au cours de la présente session, une attitude hardie et constructive, afin de développer encore ses programmes sociaux, faute de quoi on risquerait de perdre encore deux années précieuses.

47. M. ENCKELL (Finlande) constate que, s'il y a eu relativement peu de nouveau en matière de législation sociale au cours des cinq années considérées dans l'*Etude internationale des programmes d'action sociale*, en revanche, le champ des activités sociales s'est considérablement élargi. Des programmes d'une portée considérable sont en cours d'exécution; des principes et des techniques sont éprouvés et mis en pratique, et l'on coordonne et systématise des mesures et des lois sociales adoptées sans méthode précise.

48. On aurait fort bien pu, dans l'*Etude*, insister davantage sur l'interdépendance de l'action sociale et du développement économique et culturel, d'autant plus que l'objet principal de cette *Etude*, tel qu'il est énoncé dans la préface, est « de fournir des renseignements qui pourraient être utiles aux pays sous-développés dans la mise au point de leur politique sociale ». Il est malheureusement vrai que, dans les collectivités peu développées, l'application de programmes sociaux et de méthodes de travail très évolués peut rarement donner des résultats durables, si tant est qu'elle puisse en donner. Les réformes sociales de grande envergure doivent s'appuyer sur les ressources culturelles et économiques locales.

49. Il aurait été indiqué aussi de faire ressortir davantage la question des coûts. La valeur de toute innovation sociale doit être soigneusement examinée au regard de ses incidences financières. Lorsqu'il s'agit d'opérer un choix entre les diverses possibilités d'action offertes, la seule chose vraiment importante est de déterminer celle qui assurera aux intéressés les plus grands avantages matériels et spirituels. Le représentant de la Finlande sait qu'il est difficile de réunir des éléments qui permettent la comparaison des dépenses de développement social, mais le manque de renseignements sur les coûts réduit, dans une certaine mesure, la valeur pratique de l'*Etude*. A ce propos, il rappelle que le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ont

créé un comité intergouvernemental des statistiques sociales, qui a notamment arrêté une base commune pour les statistiques des dépenses de développement social dans les cinq pays. Grâce à cette initiative, les statistiques sociales établies dans ces pays depuis 1946 sont entièrement comparables.

50. Au cours de la période considérée dans l'*Etude*, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont conclu trois accords plurilatéraux dont les conséquences sociales sont importantes. Le premier de ces accords assure une entière liberté de mouvement aux ressortissants des quatre pays, qui peuvent maintenant se rendre de l'un à l'autre sans qu'aucun passeport, visa ou autre document officiel soit exigé d'eux. Le deuxième accord a créé un marché du travail commun aux quatre pays. Un ressortissant d'un de ces pays n'a plus besoin de permis de travail pour être employé dans un autre pays partie à l'accord. Aux termes du troisième accord, tout ressortissant d'une des parties qui réside dans le territoire d'une autre partie jouit de tous les avantages qu'assure la législation sociale de cette autre partie, et il convient de noter que les gouvernements intéressés ne prévoient aucun remboursement d'un pays à l'autre. La similitude des législations sociales des quatre pays a naturellement été une des conditions nécessaires à la conclusion de ces accords. En même temps, ces accords ont pour conséquence importante d'encourager les parties à développer parallèlement leur législation sociale. En étendant les avantages sociaux au-delà des frontières nationales, ces accords ont permis de renforcer l'application de ce que l'on peut considérer comme l'un des principes politiques essentiels des pays scandinaves, savoir que l'objectif ultime de l'Etat est de favoriser à tous égards la liberté et la sécurité des citoyens.

51. M. GARCÍA OLDINI (Chili) rappelle que les auteurs de l'*Etude* signalent que la réalisation des programmes d'action sociale se heurte fréquemment à cet obstacle que les administrations nationales, quel que soit leur degré de perfectionnement, ont l'inconvénient de trop disperser les services ministériels et administratifs et les organismes d'exécution. Au Chili, l'appareil administratif s'est tellement développé que le bon fonctionnement des services gouvernementaux s'en est trouvé gêné. Pour remédier à la situation, diverses commissions techniques présenteront d'ici peu des conclusions en vue d'une réforme profonde des services en question.

52. Les progrès de la technique ont à tel point modifié les exigences des nouvelles générations, du point de vue intellectuel et moral comme du point de vue matériel, que l'on doit étudier avec le plus grand soin les réformes qu'il y a lieu d'apporter à l'organisation et aux buts de l'enseignement, de manière à équilibrer comme il convient les disciplines traditionnelles et les dernières découvertes de la science. Tous les pays admettent l'existence de ce problème complexe. Quant au Gouvernement chilien, non seulement il a entrepris un programme de construction d'écoles, mais encore il envisage des réformes allant de la réorganisation du Ministère de l'éducation à l'adoption de méthodes d'enseignement conformes aux exigences de la vie moderne.

53. L'appareil administratif prend de plus en plus

d'importance au fur et à mesure qu'une société se développe et que l'Etat assume des fonctions de plus en plus complexes. Les principes qui régissent le choix et la formation des fonctionnaires ont, eux aussi, changé. De graves problèmes se posent maintenant, même dans les pays qui sont les plus renommés pour la compétence de leurs administrateurs. Néanmoins, la gravité de ces problèmes n'est pas toujours exactement fonction du degré de développement du pays en question, et il faut se garder de se laisser entraîner par l'*Etude* à des généralisations inquiétantes. A propos des difficultés d'ordre technique, juridique, politique et structurel qui risquent de gêner tout effort entrepris en vue d'adapter aux idées modernes une administration conçue selon une tradition saine mais périmée, l'*Etude* contient des observations qui valent qu'on s'y arrête. Le Gouvernement chilien espère surmonter ces difficultés et réorganiser son appareil administratif, de manière à l'adapter aux besoins actuels. A cette fin, il a créé un bureau spécial avec l'aide de l'assistance technique fournie par les Nations Unies.

54. Il est hors de doute que la question du logement est l'une de celles qui se posent avec le plus d'acuité et qui sont le plus difficiles à résoudre pour le moment. L'*Etude* signale que, pendant la période considérée, il n'a encore été construit qu'un nombre insuffisant de logements qui, par leur coût, soient accessibles aux catégories sociales les moins favorisées. Lorsqu'on s'efforce d'apprécier objectivement la situation, on ne peut négliger le grand nombre des éléments qui sont en jeu, savoir, indépendamment des facteurs économiques: l'accroissement démographique, l'évolution des goûts, des habitudes et des besoins; les migrations internes provoquées par les possibilités et les conditions de travail; enfin, l'afflux de réfugiés. Le problème s'étend au monde entier, de sorte que la proposition faite par plusieurs pays d'Amérique latine d'organiser une « Semaine du logement » est très intéressante. Au Chili, les moyens utilisés pour venir à bout du problème sont de deux ordres. En premier lieu, on accorde une aide aux classes les plus pauvres qui habitent les taudis des grandes villes. Quatre mille familles ont déjà été logées dans des immeubles spécialement construits par l'Etat à leur intention; le prix d'achat des maisons est modéré, et les conditions de paiement sont avantageuses. En second lieu, le gouvernement se propose de mettre en train un plan prévoyant la construction d'au moins 250.000 maisons et il espère pouvoir remédier à la crise en construisant au minimum 40.000 logements par an.

55. En ce qui concerne le financement de ces constructions, le projet gouvernemental a un double aspect. L'Office du logement, qui est responsable envers le Ministère des travaux publics, se chargera de la construction de logements à bon marché et de l'exécution du plan gouvernemental. Il reprendra en main tous les services qui, dans les caisses de prévoyance et à la Société nationale d'investissement, s'occupent des questions techniques et d'architecture. Les ressources de l'Office du logement serviront à financer la construction de 45.000 logements destinés aux membres des caisses de prévoyance, selon un plan de trois ans, et provien-

dront des investissements effectués et de dons importants du Trésor, ainsi que de capitaux privés ou de l'épargne des particuliers, qui seront protégés contre toute dévaluation éventuelle. D'un autre côté, l'initiative privée sera stimulée par des exonérations d'impôts ou des subventions à l'abri de toute législation nouvelle.

56. M. ORBANEJA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) signale que l'on trouve dans la documentation fournie aux chapitres III et XI de l'*Etude* — qui ont traité, le premier, à la nutrition et à l'économie domestique et, le second, à divers aspects du développement rural — un exposé de ce que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait pour accroître les disponibilités en denrées alimentaires et relever le niveau de vie des populations rurales.

57. La FAO continue d'aider les pays à élaborer leurs politiques nationales de l'alimentation et à arrêter leurs programmes d'enseignement et de formation en matière de nutrition. Elle envisage de procéder à des études pour rassembler des renseignements sur la malnutrition et, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), elle a accordé de plus en plus d'importance aux programmes d'alimentation supplémentaire (E/3251, paragraphe 115).

58. Peu à peu, les services de vulgarisation agricole et les programmes de développement communautaire font à l'économie domestique la place qui lui revient, et l'on compte que les recherches qui se poursuivent au sujet des modes de vie fourniront une base plus solide sur laquelle il sera possible d'établir ou de perfectionner des programmes d'économie domestique.

59. En Asie, en Afrique et en Amérique latine, les gouvernements accordent une attention accrue aux programmes de développement rural destinés à relever la productivité agricole et à promouvoir le bien-être des populations rurales. Ces programmes portent sur les points suivants: vulgarisation en matière d'agriculture, coopératives agricoles, crédit agricole, programmes de soutien des prix et des revenus agricoles, assurance-récolte, diversification des cultures, industria-

lisation rurale. Les mesures prises dans ces domaines ont toutes la même raison d'être: relever le niveau de vie des populations rurales.

60. La FAO reconnaît depuis longtemps l'importance de la réforme agraire et du régime de la propriété foncière pour le relèvement des niveaux de vie; son programme de travail traduit cette préoccupation depuis 1952. A sa neuvième session, la Conférence de la FAO a insisté de nouveau sur ce point et a reconnu que c'était là un domaine dans lequel les gouvernements sont toujours heureux qu'on leur donne des renseignements et des conseils. Sur la réforme agraire et les questions connexes, les gouvernements reçoivent une assistance à tous les échelons grâce aux experts qui leur sont envoyés, aux centres régionaux qui sont organisés, grâce aussi à des publications et, plus récemment, à des équipes d'experts qui ont été envoyées en mission dans divers pays. Une équipe de ce genre vient d'être constituée et chargée de donner des conseils à divers pays d'Amérique latine.

61. Quelques-unes des réalisations les plus importantes de la FAO en ce qui concerne le bien-être des populations se rattachent aux programmes de développement communautaire. Les questions auxquelles la FAO s'intéresse à propos de ces programmes sont les services de vulgarisation agricole et d'économie domestique, l'éducation en matière de nutrition, les coopératives, le crédit agricole, la transformation et l'écoulement des produits agricoles sur les marchés et, enfin, la sociologie rurale.

62. La neuvième Conférence de la FAO a adopté un plan de réorganisation du Secrétariat qui aura pour effet d'assurer une meilleure coordination et une intégration plus poussée des programmes et de mettre davantage en relief les objectifs fondamentaux; en outre, afin de faciliter la coopération pour l'exécution des programmes touchant la protection et le bien-être de la mère et de l'enfant, les organes directeurs de la FAO et du FISE ont décidé de créer un Comité des directives, commun aux deux organismes (E/3251, paragraphe 110).

La séance est levée à 17 h. 45.